

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la commune de MONT-ROC**

-----

**Séance du 22 Mars 2016**

L'an deux mille Seize le vingt-deux Mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Alain SEVERAC Maire.

Date de la convocation : 15 Mars 2016

Présents : SEVERAC Alain, REYNARD Françoise, GUY Jean-Michel, BARDOU Christophe, ALBERT Fabrice, ALARY Jean-Marie, PUECH Julien, BRUNIQUEL Julie, MIRA Fanny, NEVEJANS Fabienne, BARDOU Yves

Absents : Néant

<b>AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION 2015 CA COMMUNE</b>
--

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2015	Reste à réaliser 2015	Transfert intégration de résultat par opérations d'ordre non budgétaire	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	- 17 824,72 €		17 273,17 €	D : 4 831 €/163 D : <u>1 600 €/166</u> 6 431,00 €	15,75 €	- 6 966,80 €
FONCTIONNEMENT	37 537,44 €	21 185,60 €	- 4 796,49 €		311,74 €	11 867,09 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de - 535,80 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXEDENT GLOBAL CUMULE à affecter au 31/12/2015</b>	11 867,09 €
Besoin de financement	0,00 €
<b>AFFECTATION OBLIGATOIRE</b> à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	6 966,80 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 900,29 €
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> <b>Déficit à reporter (ligne 002)</b>	0,00 €

Ainsi et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire  
A. SEVERAC

pour : 11 - contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la commune de MONT-ROC**

-----

**Séance du 22 Mars 2016**

L'an deux mille Seize le vingt-deux Mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Alain SEVERAC Maire.

Date de la convocation : 15 Mars 2016

Présents : SEVERAC Alain, REYNARD Françoise, GUY Jean-Michel, BARDOU Christophe, ALBERT Fabrice, ALARY Jean-Marie, PUECH Julien, BRUNIQUEL Julie, MIRA Fanny, NEVEJANS Fabienne, BARDOU Yves

Absents : Néant

<b>AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION 2015 CA CCAS</b>
---

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2015	Reste à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	15,75 €		0,00 €		0,00 €	15,75 €
FONCTIONNEMENT	311,74 €		0,00 €			311,74 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 15,75 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXEDENT GLOBAL CUMULE à affecter au 31/12/2015</b>	311,74 €
Besoin de financement	0,00 €
<b>AFFECTATION OBLIGATOIRE</b> à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	311,74 €
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> <b>Déficit à reporter (ligne 002)</b>	0,00 €

Ainsi et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire  
A. SEVERAC

pour : 11 - contre : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la commune de MONT-ROC**

-----

**Séance du 22 Mars 2016**

L'an deux mille Seize le vingt-deux Mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Alain SEVERAC Maire.

Date de la convocation : 15 Mars 2016

Présents : SEVERAC Alain, REYNARD Françoise, GUY Jean-Michel, BARDOU Christophe, ALBERT Fabrice, ALARY Jean-Marie, PUECH Julien, BRUNIQUEL Julie, MIRA Fanny, NEVEJANS Fabienne, BARDOU Yves

Absents : Néant

<b>AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION 2015</b> <b>CA SERVICE EAU M49</b>
--

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2015	Reste à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	- 37 431,60 €		13 820,23 €		0,00 €	- 23 518,55 €
FONCTIONNEMENT	50 711,62 €	37 431,60 €	16 759,39 €			30 039,41 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de - 23 518,55 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXEDENT GLOBAL CUMULE à affecter au 31/12/2015</b>	30 039,41 €
Besoin de financement <b>AFFECTATION OBLIGATOIRE</b> à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	23 518,55 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 520,86 €
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter au (ligne 002)	0,00 €

Ainsi et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Le Maire  
A. SEVERAC

pour : 11 - contre : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la commune de MONT-ROC**

-----

**Séance du 22 Mars 2016**

L'an deux mille Seize le vingt-deux Mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Alain SEVERAC Maire.

Date de la convocation : 15 Mars 2016

Présents : SEVERAC Alain, REYNARD Françoise, GUY Jean-Michel, BARDOU Christophe, ALBERT Fabrice, ALARY Jean-Marie, PUECH Julien, BRUNIQUEL Julie, MIRA Fanny, NEVEJANS Fabienne, BARDOU Yves

Absents : Néant

Objet : État de notifications des taux d'imposition de 2016
---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition de la commune concernant les taxes d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non bâti. Le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants :

	Base prévisionnelle	Taux votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	164 800	7,50 %	12 360 €
Taxe Foncière (bâti)	125 100	8,00 %	10 008 €
Taxe Foncière (non bâtie)	9 200	70,16 %	6 455 €
			28 823 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés tous les membres présents.

Certifié exact

Le Maire

Reçu en Préfecture ou

A. SEVERAC

Sous Préfecture :

Publié ou notifié le :



**Le Conseil municipal,**

- Vu la délibération de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois du 28 janvier 2016,
- Vu la convention proposée par l'association ECTI,
- Ouï Monsieur le Maire dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'offre de prestation de l'association ECTI pour procéder au diagnostic accessibilité des établissements recensés par la commune,

**AUTORISE** les membres de l'association ECTI à pénétrer dans les ERP en présence d'un représentant communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :  
Le Maire : Alain SEVERAC